



Paris, le 16 Avril 2015

# IN F O S

## Mise en paye sur avril 2015

**Le supplément d'indemnité de fonction SIF (dite « prime de vieux »)** sera versé avec rétroactivité à la date anniversaire de l'agent sur la paye d'avril 2015. Il concerne les agents ayant 35 ans entre le 01/06/14 et le 31/12/14.

**Les changements d'échelons** intervenus en 2014 seront mis en paye en avril 2015 avec rétroactivité à la date de l'échelon.

Le texte relevant les plafonds indemnitaires est en cours de signature. Après parution de ce texte au JO, le secrétariat général procédera au versement de la revalorisation indemnitaire suite au protocole à partir du 01/01/13 pour les agents n'ayant pas bénéficié en totalité ou partie de ce rappel lors du versement sur la paye de novembre 2014.

A  
D  
M  
-  
N  
-  
0  
H  
A  
-  
H  
-  
H  
0



